

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

#### **Pour un accueil digne des personnes en deuil**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les périodes de deuil sont particulièrement éprouvantes pour les familles et les proches du défunt. Raison pour laquelle l'accueil des personnes dans cet état de profonde émotion se doit d'être digne et irréprochable.

Or, depuis la fusion des services de l'État civil de Meyrin, Satigny et de notre Commune, la réception et l'accueil des familles en deuil à Vernier se fait au centre d'entretien, Via Monnet 3.

Auparavant, l'État civil de Vernier était situé à la Mairie. Ce lieu, chaleureux et emblématique, marquait les grandes étapes de la vie pour une famille : annonces de naissances, mariages et décès.

Incontestablement, le bâtiment du centre d'entretien n'a pas le même charme et n'apporte pas les mêmes émotions. Situé en bordure de la zone industrielle, il n'est pas adapté à recevoir des personnes dans la souffrance : il n'a ni salon, ni salle discrète pour réceptionner les personnes en deuil.

Étant avant tout le siège de la voirie et des espaces verts, il est constamment fréquenté par les ouvriers. Les personnes dans le deuil sont accueillies à la réception, à l'entrée du bâtiment, où passe continuellement du personnel au travail, qui sont eux dans un tout autre état d'esprit.

De plus, et plus grave, ce bâtiment n'est pas aux normes : seuls des escaliers permettent son accès. Sachant qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie, ce sont des personnes de plus en plus âgées qui s'occupent des démarches suite à un décès. Certaines ont une mobilité réduite et l'accès leur est compliqué, voire impossible.

A la vue de cette situation, l'accueil des personnes dans le deuil doit être rapatrié à la Mairie.

Considérant :

- que l'accueil des proches d'un défunt se doit d'être digne et irréprochable ;
- que le centre d'entretien de Vernier n'est pas adapté à cet accueil ;
- que la bâtiment du centre d'entretien n'est pas aux normes pour accueillir du public ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- à rapatrier l'accueil des personnes touchées par le deuil à la Mairie.

Howard NOBS, Daniel NOEL,  
Christophe RUSSI

Conseillers municipaux